

**28 février 2023**

Cher Actionnaire,

## **Assemblée générale annuelle des actionnaires de Schroder GAIA (la « Société »)**

Veillez trouver ci-joint une convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« AGA ») ainsi qu'un formulaire de procuration.

### **Convocation**

Par la présente, nous invitons tous les actionnaires de l'AGA, qui se tiendra à Luxembourg le 30 mars 2023, à 15 h 00 (heure de Luxembourg) ou lors de tout ajournement de cette Assemblée, à exprimer leur vote sur les résolutions reprises dans la convocation en annexe (l'« Avis de convocation »). La majorité représentée à l'AGA sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le 10 mars 2023 (la « Date d'enregistrement »). Au cours de l'AGA, chaque action représentée donne droit à une voix. Les droits des actionnaires représentés à l'AGA d'exercer le droit de vote attaché à leurs actions sont déterminés en fonction des actions détenues à la Date d'enregistrement.

### **Formulaire de procuration**

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez désigner le Président ou toute autre personne pour voter à votre place. Pour ce faire, veuillez remplir la procuration ci-jointe et la retourner avant le 23 mars 2023 à 15 h 00 (heure de Luxembourg) à l'attention de l'équipe de « Proxy Count Team » par fax au numéro +352 341 342 342, par e-mail à [schrodersicavproxies@schroders.com](mailto:schrodersicavproxies@schroders.com) ou par courrier à l'adresse suivante : 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg - Luxembourg.

### **Rapport annuel révisé**

Un exemplaire du rapport annuel révisé de la Société au 30 septembre 2022 peut être obtenu gratuitement auprès de Schroder Investment Management (Europe) S.A. et est également disponible sur le site Internet de Schroder <http://www.schroders.com>.

### **Recommandation**

Votre Conseil d'administration vous recommande de voter en faveur de toutes les résolutions figurant dans la Convocation à l'AGA qu'il considère être les meilleures qui puissent être prises dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Pour plus de détails ou de conseils, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroder local, votre conseiller financier habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

### **Le Conseil d'administration**

[Annexes : Convocation à l'AGA et formulaire de procuration](#)

## **AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

**28 février 2023**

Cher Actionnaire,

### **Schroder GAIA (la « Société »)**

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui se tiendra le 30 mars 2023 à 15 h 00 (heure de Luxembourg) à Luxembourg, ou lors de tout ajournement de celle-ci (l'« AGA »).

Les détenteurs d'actions nominatives qui ne peuvent pas assister à l'Assemblée peuvent voter par procuration en renvoyant le formulaire de procuration ci-joint dûment complété et signé avant le 23 mars 2023 à 15 h 00 (heure de Luxembourg) à l'attention de l'équipe de « Proxy Count Team » par fax au numéro +352 341 342 342, par e-mail à [schrodersicavproxies@schroders.com](mailto:schrodersicavproxies@schroders.com) ou par courrier à l'adresse suivante : 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg - Luxembourg.

Les actionnaires, ou leurs mandataires, qui désirent participer à l'Assemblée en personne sont priés d'avertir, à des fins organisationnelles, le Secrétaire de la Société par écrit au plus tard le 23 mars 2023 à 11 h 00, heure du Luxembourg, par courrier à l'adresse suivante : 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, par e-mail à [schrodersicavproxies@schroders.com](mailto:schrodersicavproxies@schroders.com) ou par fax au numéro (+352) 341 342 342.

L'ordre du jour de l'AGA est le suivant :

### **ORDRE DU JOUR DE L'AGA**

1. Présentation du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.
2. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.
3. Approbation des comptes annuels révisés et de l'affectation des résultats pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.
4. Ratification des distributions telles que détaillées dans les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.
5. Octroi du quitus aux administrateurs de la Société au titre de l'exécution de leurs obligations respectives pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.
6. Nomination de M. Tim Bole en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société conformément à la lettre de non-objection de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») reçue le 22 décembre 2022. La nomination de M. Tim Bole sera effective à compter de la date de l'Assemblée et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2024 pour approuver les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2023 ;
7. Renouvellement du mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés :

- Mme Inés Carla BERGARECHE GARCIA-MIÑAUR ;
  - M. Eric BERTRAND ;
  - Mme Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI ;
  - M. Bernard HERMAN ;
  - M. Hugh MULLAN ;
  - M. Alexander Guenter Peter PRAWITZ ; et
  - M. Neil WALTON.
8. Ratification et approbation du paiement de la rémunération des administrateurs de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.
9. Nomination du nouveau réviseur d'entreprises de la Société, KPMG, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

#### **QUORUM ET MAJORITE**

Les Actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour de l'AGA et que les décisions seront prises à la simple majorité des votes valablement exprimés lors de l'AGA. Le suffrage ne comprendra pas les votes rattachés à des actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont fourni un vote blanc ou non valable.

#### **DATE D'ENREGISTREMENT**

La majorité applicable pour cette AGA sera déterminée par référence aux actions émises et en circulation le 10 mars 2023 (la « **Date d'enregistrement** »). Le droit de chaque actionnaire d'être représenté à l'AGA et d'exercer les droits de vote rattachés à ses actions sera déterminé par référence aux actions détenues par l'actionnaire à la Date d'enregistrement.

#### **VOTE**

Chaque actionnaire éligible a droit à autant de voix qu'il détient d'actions, à l'exclusion des fractions d'actions.

La procuration jointe à cet avis de convocation restera valable pour toute assemblée générale reconvoquée, ajournée ou reportée avec le même ordre du jour, sauf révocation expresse.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

**Le Conseil d'administration**



<p>5. Renouvellement du mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Inés Carla BERGARECHE GARCIA-MIÑAUR ;</li> <li>• M. Eric BERTRAND ;</li> <li>• Mme Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI ;</li> <li>• M. Bernard HERMAN ;</li> <li>• M. Hugh MULLAN ;</li> <li>• M. Alexander Guenter Peter PRAWITZ ; et</li> <li>• M. Neil WALTON.</li> </ul>			
<p>6. Ratification et approbation du paiement de la rémunération des administrateurs de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.</p>			
<p>7. Nomination du nouveau réviseur d'entreprises de la Société, KPMG, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.</p>			

Nom, adresse et signature(s)<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## REMARQUES

- a) La majorité représentée à l'AGA sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le 10 mars 2023 (la « Date d'enregistrement »). Au cours de l'AGA, chaque action représentée donne droit à une voix. Les droits des actionnaires d'être représentés à l'AGA et d'exercer le droit de vote attaché à leurs actions sont déterminés en fonction des actions détenues à la Date d'enregistrement. Les changements apportés au registre des actionnaires après cette période ne seront pas pris en compte pour déterminer les droits de chacun de voter à l'AGA.
- b) Veuillez renvoyer le formulaire de procuration correspondant dûment daté, signé et visé avant le 23 mars 2023 à 15 h 00 (heure de Luxembourg) à l'attention de l'équipe de « Proxy Count Team » par fax au numéro +352 341 342 342, par e-mail à [schrodersicavproxies@schroders.com](mailto:schrodersicavproxies@schroders.com) ou par courrier à l'adresse suivante : 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg - Luxembourg.

<sup>1</sup> Un actionnaire doit insérer son nom complet et son adresse déclarée en MAJUSCULES. Dans le cas d'un actionnaire individuel, le formulaire de procuration doit être signé par l'actionnaire ou son agent désigné, et dans le cas d'un actionnaire personne morale, il doit être signé pour son compte par un/des fondé(s) de pouvoir dûment autorisé(s) ou son/leurs agent(s) désigné(s).